

## SEANCE DU 29 AOÛT 2023

---

L'an deux mil vingt-trois, le 29 août à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Surtauville, légalement convoqué le 23 août 2023, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **M. Hervé PICARD**, Maire de la commune.

**Etaient présents** : M Hervé PICARD, Maire, Mme Cindy MARIE, Mme Claudine TROISMOULINS, Mmes Chantal PINGUE, Déborah QUESNEY, Manon ROUSSEAU, Mrs Yohann VIEL et Cédric BARDIN,

**Absents excusés**, Mrs Jonathan FLORE, Germain TREPAGNY

**Procurations** : Germain TREPAGNY pour Cédric BARDIN et Jonathan FLORE pour Yohann VIEL

**Secrétaire de séance** : Mme QUESNEY Déborah

Aucune remarque n'étant formulée sur le précédent compte rendu, M le Maire déclare la séance ouverte.

Avant de présenter les points inscrits à l'ordre du jour, M le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la démission de Mme Julie LESEIGNEUR de son mandat d'élue municipale en date du 28 août 2023. M le Maire précise que les services préfectoraux en ont été informés ce jour. Le nombre d'élus municipaux passe ainsi de 11 à 10 conseillers.

### **LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES :**

**(23-23) - DEFENSE EXTREMIERE CONTRE L'INCENDIE** : le conseil municipal valide à l'unanimité le SCDECI et invite le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions pour mettre en application le SCDECI,

**(23-24) - ACTUALISATION FINANCIERE OPERATION D'EFFACEMENT RESEAUX ROUTES DE LOUVIERS ET LE NEUBOURG** : le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M le Maire ou son représentant à signer la convention de participation financière,

**(23-25) - AMENAGEMENT ROUTIER ROUTE DE LE NEUBOURG** : le conseil municipal valide à l'unanimité le projet d'aménagement routier de la route de Le Neubourg et autorise le Maire ou son représentant à déposer toutes demandes de subventions pour financer l'opération et à signer tout document si afférent.

**(23-26) - CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUDIERE GRANULES DE BOIS** : le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Tonon et Simonetti d'un montant annuel HT de 450€ HT correspondant à deux passages durant la période de chauffe et autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat d'entretien pour un an tacitement reconductible sous dénonciation ainsi que tout document s'y afférant

**(23-27) - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERES** : le conseil municipal approuve le contenu et le montant actualisé de l'attribution de compensation qui en résulte pour la commune d'Andé,

**(23-28) - AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH) :**

le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur la modification n°3 du PLUiH et son approbation par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

**(23-29) - ADHESION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT EURE NORMANDIE NUMERIQUE :** le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques" ;
- Adopte les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique ;
- S'engage à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte ;
- Dit que, le cas échéant, les crédits afférents sont inscrits au budget ;
- Désigne comme représentant, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de la commune :

Titulaire : Monsieur BARDIN Cédric (conseiller municipal)

Suppléant : Monsieur PICARD Hervé (Maire)

Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

**(23-30) - SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS RENOVATION ENERGETIQUE ET DE DROIT COMMUN AGGLOMERATION SEINE-EURE :** le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'agglomération SEINE-EURE l'octroi d'un fonds de concours rénovation énergétique d'un montant de 8 281.69 € ainsi qu'un fonds de concours dit de droit commun à hauteur de 5 000.92 € et invite M le Maire ou son représentant à signer tout document ci afférant.

**(23-31) - FESTIVAL CULTUREL ITINERANT :** le conseil municipal à l'unanimité retient l'offre de la société SANI BLOC d'un montant de 576€ HT et le devis de Mme CHOPIN s'élevant à 328.25 € et autorise M le Maire ou son représentant à signer les devis ainsi que tout autre document afférant à l'organisation de la seconde édition du festival culturel itinérant.

**(23-32) -DECISION MODIFICATIVE N°2 :** le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative budgétaire n°2.

Dépenses investissement		Recettes investissement	
Chapitre 20 article 203	7 000	Chapitre 10 article 10226	7 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 000</b>

**LE MAIRE**

**Hervé Picard**

**SECRETAIRE**

**Déborah Quesney**